

21me Classe.—Pour la meilleure pièce d'Ettoffe Carratée ou Rayée, 15 verges,	0 10 0
2e . . . . .	0 7 6
3e . . . . .	0 5 0
22me Classe.—Pour la meilleure pièce de Flanelle, . . . . .	0 10 0
2e . . . . .	0 7 6
3e . . . . .	0 5 0
23me Classe.—Pour le meilleur Châle de lainc ou coton, . . . . .	0 7 6
2e . . . . .	0 5 0
24me Classe.—Pour la meilleure pièce de Toile du Pays, de 15 verges, . . . . .	0 10 0
2e . . . . .	0 7 6
3e . . . . .	0 5 0
<b>GRAINES.</b>	
25me Classe.—Pour les 2 meilleurs minots de Graine de Mil. . . . .	0 10 0
2e . . . . .	0 7 6
3e . . . . .	0 0 0
26me Classe.—Pour les meilleures 20lbs. de Graine de Trêste rouge ou blanc, . . . . .	0 10 0
2e . . . . .	0 7 6
3e . . . . .	0 5 0
27me Classe.—Pour les meilleures cent livres de Sucre du Pays, . . . . .	0 15 0
2e . . . . .	0 12 6
3e . . . . .	0 7 6

**PARTIE DE LABOUR.**

JEUDI le 12 OCTOBRE prochain, une Partie de Labour aura lieu, à DIX heures du matin, sur la terre de MR. ULRIK DESCHAMPS, à REPENTIGNY. Chaque compétiteur se servira de Charrue à deux chevaux et n'aura le droit d'ajuster la terre retournée par la charrue qu'avec le pied ou avec la charrue en labourant.

La grandeur du terrain à être labouré sera déterminée sur le champ ainsi que la profondeur et la largeur des raies par des Juges-experts.

**PRIX OFFERTS :**

1er Prix, . . . . .	2 0 0
2nd do . . . . .	1 10 0
3me do . . . . .	1 0 0
4me do . . . . .	0 17 6
5me do . . . . .	0 15 0
6me do . . . . .	0 12 6
7me do . . . . .	0 10 0
8me do . . . . .	0 7 6

**EXTRAIT DES RÉGLEMENS DU 21 MAI 1853.**

1. Tout concurrent qui aura reçu pour primes à un Concours ou à une Exhibition pour un ou pour plusieurs objets jusqu'au montant de Vingt Chelins, courant, paiera Immédiatement deux chelins et demi, courant, entre les mains du Secrétaire-Trésorier; et tout concurrent qui aura reçu au-delà de vingt chelins, pour un objet ou pour plusieurs à une exhibition ou à un concours, paiera en les recevant cinq chelins, courant; et le Secrétaire-Trésorier retiendra ces sommes pour servir de souscriptions.

2. Personne ne pourra concourir s'il n'est souscripteur suivant les Réglemens sus-mentionnés.

Cependant à la Partie de Labour, on pourra concourir en payant ds. d'entrée, si on n'est pas souscripteur.

3. Toute personne qui voudra concourir à la Partie de Labour en donnera avis au Secrétaire avant le dix d'octobre prochain et pas plus tard.

4. Tous compétiteurs et autres seront soumis aux Réglemens du 21 Mai, 1853, dont ils prendront connaissance chez le Secrétaire-Trésorier, P. U. Archambault, écriv., au Village de l'Assomption.

Par ordre,  
**GOD. CHAGNON,**  
Prés. S. A. C. L.  
**P. U. ARCHAMBAULT,**  
S. T. S. A. C. L.  
L'Assomption, 12 Août, 1853.

**EXPOSITION DE QUEBEC.**

LISTE des PRIX qui doivent être adjugés, à l'EXPOSITION AGRICOLE du Comté de QUEBEC, qui aura lieu sur la Ferme de M. ANDERSON, le 22 SEPTEMBRE prochain.

**CLASSE C.—CHEVAUX.**

Pour le meilleur Etalon de race Normande ou Canadienne, . . . . .  
Pour le meilleur ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur Etalon propre à la Selle, . . . . .  
Pour le meilleur ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Jument Poulinière, de vraie race Normande ou Canadienne, . . . . .  
Pour la meilleure ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Jument Poulinière propre à la Selle, . . . . .  
Pour la meilleure ensuite, . . . . .  
La Symétrie, la Force, l'Activité, la Vivacité, un Appétit modéré, la Vigueur et une Taille moyenne, seront les meilleures recommandations pour les Chevaux de Trait.  
N. B. Aucune Jument n'aura droit à un prix, à moins que son Poulain ne soit amené avec elle, afin que les Juges-experts soient plus en état de juger correctement de la valeur de l'animal comme Jument Poulinière.  
Pour le meilleur Poulain ou Hongre de deux ans, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Pouliche de deux ans, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .

**CLASSE D.—BETES A CORNES,**

*De Durham.*

Pour le meilleur Taureau âgé, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur Taureau de deux ans, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur Taureau d'un an, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Vache, . . . . .  
Pour la meilleure do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Genisse de deux ans, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Genisse d'un an, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .

**CLASSE E.—BETES A CORNES,**

*d'Ayreshire.*

Pour le meilleur Taureau âgé, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur Taureau de deux ans, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur Taureau d'un an, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Vache, . . . . .  
Pour la meilleure do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Genisse de deux ans, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Genisse d'un an, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .

**CLASSE F.—BETES A CORNES,**

*Canadiennes.*

Pour la meilleure Vache, . . . . .  
Pour la meilleure do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Genisse de deux ans, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Genisse d'un an, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .

**CLASSE G.—COMMERCE.**

**CLASSE H.—MOUTONS,**

*De Race quelconque.*

Pour le meilleur Bélier de race quelconque, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur parc ou lot de 3 Brebis, portant la laine la plus fine, . . . . .

Pour le meilleur lot do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur lot de 4 Agneaux femelles, . . . . .  
Pour le meilleur lot do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur lot de 2 Agneaux mâles, . . . . .  
Pour le meilleur lot do do ensuite, . . . . .

**CLASSE I.—COCHONS.**

Pour le meilleur Verrat de race quelconque, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Truie do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Note.—Les Truies doivent avoir eu une portée de petits, ou être évidemment pleines.

**CLASSE J.—ANIMAUX IMPORTES.**

Pour le meilleur Taureau d'Ayreshire, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur Taureau de Durham, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Vache d'Ayreshire, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Vache de Durham, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur Bélier, . . . . .  
Pour la meilleure Brebis, . . . . .  
Pour le meilleur Verrat, . . . . .  
Pour la meilleure Truie, . . . . .

**PRODUITS DE LA LAITERIE.**

Pour le meilleur échantillon de Beurre de pas moins de 6lbs. fait avec le lait des vaches du concurrent, . . . . .  
Pour le meilleur do do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur do do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur do do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur do do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur do do do ensuite, . . . . .  
Pour les trois meilleurs Fromages de pas moins de 10lbs. chacun, . . . . .  
Pour les trois meilleurs do do ensuite, . . . . .  
Pour les trois meilleurs do do ensuite, . . . . .  
Pour les trois meilleurs do do ensuite, . . . . .  
Pour les trois meilleurs do do ensuite, . . . . .  
Note.—Le Fromage doit provenir du lait des vaches du concurrent et de pas moins de quatre.

**INSTRUMENS ARATOIRES.**

Pour la meilleure Charrue de fer, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Charrue de bois, . . . . .  
Pour la meilleure do do . . . . .  
Pour la meilleure Charrue à sous-sol, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure paire de Herces, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure Charette de ferme, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Pour la meilleure paire de Vans ou Vanneurs, . . . . .  
Pour la meilleure do do ensuite, . . . . .  
Pour le meilleur Récine pour bestiaux, . . . . .  
Pour le meilleur do do ensuite, . . . . .

Des Diplômes pour des Instrumens semblables à ceux ci-dessus seront accordés aux messieurs qui s'adonnent à l'agriculture.

Note.—Les Instrumens mentionnés ci-dessus doivent être construits sur un plan nouveau et perfectionné et n'avoir jamais été exposés.

N. B. Pour l'invention ou l'amélioration de Machines destinées à faire d'une manière supérieure ou à moindre frais une opération agricole quelconque, les Directeurs accorderont les prix qu'ils croiront dus pour les Machines produites et approuvées.

*Conditions et Règles Générales pour l'Exposition ou Montre de Bestiaux de la Société d'Agriculture du Comté de Québec.*

1°. Personne ne pourra inscrire plus d'un animal ou d'un lot d'animaux dans la même classe.